

La liste des catégories de cultures mentionnée ci après vous permet pour chacune de vos productions, en fonction du mode cultural pratiqué, de vérifier dans quelle catégorie de cultures spécialisées cette production doit être déclarée à votre MSA.

Exemple : • **Type de production :** Haricots verts (Cf. rubrique 6)

• **Mode cultural :** 2 Récoltes par an ou plus, sur surfaces peu importantes (Cf. rubrique 5)

Cette production de haricots verts sera donc à déclarer sur votre relevé de terres, dans la partie «*Déclaration, modification des cultures spécialisées*» en **cultures maraîchères** (Cf. rubrique 2), code MSA **021** (Cf. rubrique 3).

D'autre part, cette liste mentionne en rubrique 4 la **Surface Minimum d'Assujettissement ou SMA** applicable pour les départements d'Ile de France (Seine et Marne et autres départements de l'Ile de France) pour chaque catégorie de cultures pratiquées.

La **SMA** remplace la surface minimum d'installation (SMI) et correspond dans l'immédiat à **une ½ SMI**. De nouvelles valeurs devraient être fixées par arrêté préfectoral sur proposition du conseil d'administration de votre MSA dans le courant de l'année 2016.

De nouveaux critères sont en effet applicables depuis le 21 mars 2015 pour l'assujettissement au régime agricole dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article 33 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014).

Pour être assujetti chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, il faut exploiter une **superficie au moins égale à une SMA** ou consacrer au moins **1 200 heures par an à ses activités agricoles**, y compris agrotourisme ou prolongement de l'acte de production **ou générer des revenus au moins égaux à 800 SMIC par an** (7 688 € en 2015).

La détermination de l'assujettissement est effectuée en tenant compte des différentes cultures pratiquées.

Exemple : un agriculteur met en valeur 7h20 en polyculture et 1ha 50 de cultures maraîchères en Seine et Marne.

$\frac{7 \text{ Ha}20}{20\text{ha}} = 0,36 \text{ SMA} + \frac{1\text{ha } 50}{1} = 1,5 \text{ SMA}$ soit au total = **1,86 SMA**. Cet exploitant est assujetti puisque la superficie est supérieure à **1 SMA**.

1	2	3	4		5	6	
			SMA				
Catégories de cultures	Code MSA	Seine et Marne	Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Seine St Denis, Val de Marne, Val d'Oise		Mode cultural	Type de production	
			Seine et Marne	Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Seine St Denis, Val de Marne, Val d'Oise			
Polyculture	001	20ha	20ha		Grande culture sur surface importante	- Céréales (blé, orge, avoine...) - Oléagineux (colza, tournesol, soja) - Cultures fourragères (betteraves, choux, maïs...) - Textile (lin, chanvre...) - Betteraves sucrières - Pommes de terre - Prairies (luzerne, trèfle violet, ray gras...)	
CULTURES LEGUMIERES MARAICHÈRES	Cultures légumières	010	4ha	4ha	- Cultures produisant 1 à 2 récoltes par an avec peu d'intensification - Cultures effectuées généralement sur une grande surface - Récoltes souvent mécanisées - Récoltes pouvant être destinées à la conserverie	Légumes feuillus et à tiges : - Artichauts - Asperges - Céleris branche - Choux (verts, fleurs, bruxelles...) - Epinards - Poireaux - Persil - Rhubarbe - Salades	
	Cultures maraîchères	021	1ha	1ha62a50	- Cultures produisant 2 récoltes ou plus par an avec intensification (engrais, arrosage mobile ou permanent) - Cultures généralement effectuées sur des surfaces moins importantes que les cultures légumières - Récoltes pouvant être destinées directement à la vente aux consommateurs	Légumes cultivés pour le fruit : - Concombre - Courgette - Cornichons - Melons - Tomates	
	Cultures maraîchères sous abris non chauffés	022	50 ares	75 ares	Cultures avec des protections thermiques assurées par des châssis vitrés ou du plastique (sans chauffage artificiel)	Racines, bulbes et tubercules - Ail - Betteraves rouges - Carottes - Céleris raves	
	Cultures maraîchères sous abris chauffés	023	25 ares	30 ares	Cultures avec construction vitrée dotée d'un moyen de chauffage (serres chauffées)	- Navets - Oignons - Radis - Salsifis Légumes à cosse ou secs : - Fèves - Haricots verts, à écosser - Petits pois, Pois secs	
	Plantes médicinales, aromatiques et tabac	013	2ha75	2ha75		Sont également à intégrer en cultures maraîchères sous abris non chauffés et chauffés les cultures fruitières sous abris (fraises...)	Absinthe, Basilic Camomille, Estragon Menthe, Pavot médicinal Sarriette, Sauge, Tabac, Thym
	Cultures de cresson et aquiculture	024	16 ares	16 ares		Cultures en cressonnière Aquiculture en bassin seulement	Cresson Végétaux

1	2	3	4		5	6
			SMA			
	Catégories de cultures	Code MSA	Seine et Marne	Yvelines, Essonne Hauts de seine Seine st Denis Val de marne Val d'Oise	Mode cultural	Type de production
ENDIVES	Cultures d'endives (racines)	012	2ha50	2ha50	Cultures de racines uniquement	Racines
	Cultures d'endives (forçage)	016	2ha50	2ha50	Culture des racines –forçage (racines en terre sous couches avec ou sans moyen de chauffage)	Endives
S FRUITIER	Cultures de Fraises	014	2ha75	2ha75	Culture en pleine terre sans abris	Fraises
	Cultures arbustives fruitières	015	2ha75	2ha75	Culture sur petits arbrisseaux	- Framboises, - Cassis, - Groseilles
PEPINIERES	Pépinières forestières	031	2Ha50	2Ha50	Production de plants forestiers destinés au reboisement ou à la création	- Résineux - Peupliers - Sapins de Noël
	Pépinières jeunes plants	033	2Ha50	50 ares	Obtention de porte-greffe à partir de semis, du bouturage ou du marcottage	Arbustes à fleurs
	Pépinières d'élevage fruitières	032	2Ha50	2Ha50	Scions conservés en pépinières entre 3 et 8 ans	Arbres fruitiers
	Pépinières d'ornement	034	2Ha50	2Ha50	Achats de jeunes sujets conservés en pépinières entre 3 et 4 ans	Arbustes d'alignement et d'ornement : - érables, - conifères, - troènes, - lilas, tilleul..
ARBORICULTURE	Arboriculture hautes tiges	041	4 Ha	5Ha50	Cultures d'arbres hautes tiges en plein vent : Obtention de fruits de bonne qualité mais souvent irréguliers	- Abricots - Cerises - Châtaignes - Coings - Mirabelles - Noix - Noisettes - Pêches - Poires - Pommes - Prunes
	Arboriculture basses tiges	042	4Ha	4Ha	Cultures d'arbres basses tiges et haies fruitières : Obtention de fruits bien calibrés et même de luxe nécessitant des travaux de taille et entretien plus important	
CULTURES FLORALES	Cultures florales de plein air	051	80 ares	80 ares	Cultures orientées principalement vers la production de fleurs coupées. Les sols peuvent être arrosés ou irrigués.	- Œillet - Rose - Pétunia - Pensée - Muguet - Bonaï - Pétunias - Tulipes - Glaïeul....
	Cultures florales sous abris non chauffés	053	25 ares	27a50	Cultures avec des protections thermiques assurées par des châssis vitrés ou du plastique (sans chauffage artificiel)	
	Cultures florales sous abris chauffés	055	12a50	12a50	Cultures avec protection thermique dotée d'un moyen de chauffage (serres chauffées) autres que les plantes vertes ou en pots	
	Plantes à parfum	056	80 ares	80 ares		- Iris - Jasmin - Lavande, lavandin - Oranger - Roses - Violette.....
	Cultures de pivoines	057	1Ha	1Ha		Pivoines
	Cultures de plantes vertes ou en pots sous abris chauffés	058	7a50	12a50	Cultures de plantes vertes ou en pot avec protection thermique dotée d'un moyen de chauffage (serres chauffées)	- Azalée - Bégonia - Caoutchouc - Chrysanthème - Géranium - Fougère - Philodendron.....
DIVERS	Vignes à appellation champagne	059	75 ares			Raisins à champagne
	Aquiculture	090	10 ares	10 ares	Cultures en bassins et serres	- Végétaux - Animaux